

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 août 2016**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

<b>Paul Poulin</b>	(représentant Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Lucie Gagnon</b>	(Saint-Louis)
<b>Denis Laflamme</b>	(Saint-Luc)
<b>Émile Lapointe</b>	(Saint-Magloire)
<b>Richard Couët</b>	(Saint-Prosper)
<b>Hector Provençal</b>	(Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

Monsieur Harold Gagnon (préfet) est absent et a motivé son absence.

Monsieur Réjean Bédard (Saint-Cyprien) est absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Denis Laflamme**, préfet suppléant.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet suppléant, Monsieur Denis Laflamme, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2016-08-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le préfet suppléant demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

**02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2016, ET SUIVI.**
- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET SUIVI.**
- 05 - RENCONTRE(S).**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
  - 07.01 - Rapport de Développement économique Etchemins.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
  - 08.01 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Adoption du rapport annuel 2015-2016.**
  - 08.02 - Émission de certificat de conformité : Règlements nos 02-2016, 03-2016 et 04-2016 de la Municipalité de Sainte-Aurélie.**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
  - 10.01 - Projets locaux.**
    - 10.01.01 - Amélioration des infrastructures extérieures et du système d'enneigement: Mont-Orignal, Coopérative de solidarité.**
    - 10.01.02 - Plan directeur environnemental - amendement: Municipalité de Sainte-Aurélie.**
    - 10.01.03 - Parc municipal (phase 1) - ajout: Municipalité de Saint-Louis.**
  - 10.02 - Projets régionaux.**
- 11 - AFFAIRES COURANTES:**
  - 11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**
  - 11.02 - Tournoi de golf bénéfique du 150e anniversaire de Lac-Etchemin.**
  - 11.03 - Symposium ARTS et RIVES de Lac-Etchemin - Demande de soutien financier.**
  - 11.04 - Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant - Demande de support financier.**
  - 11.05 - MRC d'Avignon - Chemins municipaux et du transport de bois.**
  - 11.06 - Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins.**
  - 11.07 - MRC de La Vallée-de-l'Or.**
  - 11.08 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**
  - 11.09 - Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).**
  - 11.10 - Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).**
  - 11.11 - Ministère de l'Économie, de la Science de l'Innovation (MESI).**
  - 11.12 - Ministère de la Famille.**
  - 11.13 - Comité d'aménagement.**
  - 11.14 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC.**
  - 11.15 - Occupation du territoire.**
  - 11.16 - Programme RénoRégion (PRR).**
  - 11.17 - MRC Haut-Richelieu.**
  - 11.18 - MRC des Appalaches - Reconnaissance des infrastructures numériques.**
  - 11.19 - MRC du Haut-Saint-François.**
  - 11.20 - Communiqué Symposium Arts et Rives de Lac-Etchemin.**
  - 11.21 - Protocole d'entente pour les Prix du patrimoine 2017.**
  - 11.22 - Les Agapes à saveur du monde.**
- 12 - ADMINISTRATION:**

- 12.01 - Liste des comptes à payer.
- 12.02 - État des encaissements et déboursés.
- 13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:
  - 13.01 - Gouvernement du Québec.
  - 13.02 - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).
  - 13.03 - Parentaïme Maison de la Famille des Etchemins.
  - 13.04 - Municipalité de Saint-Magloire - Nomination d'une mairesse suppléante.
  - 13.05 - Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ).
  - 13.06 - MRC des Maskoutains.
  - 13.07 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.
  - 13.08 - Desjardins Entreprises.
  - 13.09 - MRC Robert-Cliche.
  - 13.10 - Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).
  - 13.11 - Service Canada - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.
  - 13.12 - Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).
  - 13.13 - Association coopérative d'économie familiale Appalaches - Beauce - Etchemins (ACEF).
  - 13.14 - Journée d'information sur les lacs.
  - 13.15 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).
  - 13.16 - Société canadienne du cancer.
  - 13.17 - Union des municipalités du Québec (UMQ).
  - 13.18 - Vidéotron.
  - 13.19 - Fonds pour les petites collectivités.
  - 13.20 - Le Belvédère du Lac.
  - 13.21 - Conseil de la culture.
- 14 - SUJETS DIVERS.
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-08-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2016, ET SUIVI.**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2016 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET SUIVI.**

Le Comité administratif n'a pas siégé en juillet.

**05 - RENCONTRE(S).**

**06 - ANALYSE DE PROJET(S).**

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**

**2016-08-03**

**07.01 - Rapport de Développement économique Etchemins.**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le rapport de Développement économique des Etchemins pour la période du 1er janvier au 31 mai 2016 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

**2016-08-04**

**08.01 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Adoption du Rapport annuel 2015-2016.**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

CONSIDÉRANT QU' une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est également conditionnel à l'élaboration d'un rapport annuel et à l'adoption de ce rapport annuel par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport annuel 2015-2016 a été déposé au Conseil de la MRC des Etchemins le 10 août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le Rapport annuel

2015-2016 élaboré dans le cadre de la première année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-08-05

**08.02 - Émission de certificat de conformité : Règlements nos 02-2016, 03-2016 et 04-2016 de la Municipalité de Sainte-Aurélie.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté le 4 juillet 2016, les règlements nos 02-2016, 03-2016 et 04-2016;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le règlement relatif aux permis et certificats ainsi que le règlement de zonage afin de procéder à la concordance avec le règlement no 122-15 de la MRC des Etchemins modifiant le schéma d'aménagement et de développement (modification des limites du périmètre urbain et du territoire municipal);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 02-2016, 03-2016 et 04-2016 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**

Le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, invite les maires et mairesses à un comité de travail qui aura lieu le 30 août prochain à 18 h 30 à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins concernant le Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins.

**10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**

**10.01 - Projets locaux.**

2016-08-06

**10.01.01 Amélioration des infrastructures extérieures et du système d'enneigement: Mont-Original, Coopérative de solidarité.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Mont Original, Coopérative de solidarité et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

*Somme demandée : 7 000,00 \$      Coût du projet : 109 175,00 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 7 000,00 \$ au Mont-Original, Coopérative de solidarité pour le projet Amélioration des infrastructures extérieures et du système d'enneigement.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-08-07

**10.01.02 Plan directeur environnemental - amendement: Municipalité de Sainte-Aurélie.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'ajout d'une somme à l'achat d'un support à cyclopal pour la Municipalité de Sainte-Aurélie, dont les sommes avaient déjà été acceptées avec le projet entériné le 9 mars 2016 (résolution 2016-03-08).*

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-08-08

**10.01.03 Parc municipal (phase 1) - ajout: Municipalité de Saint-Louis.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Louis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 1 865,00 \$      Coût du projet : 2 330,72 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 1 865,00 \$ à la Municipalité de Saint-Louis pour le projet d'aménagement du parc municipal (phase 1).*

QUE la présente résolution amendera le protocole d'entente déjà signé pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.02 - Projets régionaux.**

Aucun projet.

**11 - AFFAIRES COURANTES:**

**11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**

Aucun suivi en raison de l'absence du préfet Monsieur Harold Gagnon.

2016-08-09

**11.02 - Tournoi de golf bénéfique du 150e anniversaire de Lac-Etchemin.**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour le tournoi de golf du 150e de la Municipalité de Lac-Etchemin qui célébrera son 150e anniversaire en 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins verse une aide financière unique de cinq cents dollars (500,00 \$) à la Municipalité de Lac-Etchemin pour la commandite du 150e anniversaire de cette dernière;

QUE ladite somme de 500,00 \$ soit versée au comité organisateur des  
« Fêtes du 150e anniversaire de Lac-Etchemin ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-08-10            11.03 - Symposium ARTS et RIVES de Lac-Etchemin - Demande de soutien financier.**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier provenant de  
Symposium ARTS et RIVES de Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT QU'il y a discussion concernant ladite contribution  
financière, le vote est demandé;

9 votes pour la proposition représentant 86,74 % de la population  
2 votes contre la proposition représentant 7,46 % de la population  
\* *La Municipalité de Saint-Luc non représentée et la Municipalité de  
Saint-Cyprien absente*

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte de contribuer pour une  
somme de cinq cents dollars (500,00 \$) au Symposium d'arts visuels Arts  
et Rives, édition 2016.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**2016-08-11            11.04 - Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant - Demande de support financier.**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 225,00 \$ à chaque  
MRC afin de faciliter la publicité dans les agendas 2016-2017 des  
CÉGEPS;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte de participer  
financièrement pour un montant de deux cent vingt-cinq dollars  
(225,00 \$) à la demande de commandite de la Table de concertation  
Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-08-12

**11.05 - MRC d'Avignon - Chemins municipaux et du transport de bois.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM 2016-104 provenant de la MRC de La Matapédia concernant le dossier des chemins municipaux et du transport de bois;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins partage les motifs invoqués par la MRC de La Matapédia dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la MRC de La Matapédia à l'effet de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), Monsieur Jacques Daoust, du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Monsieur Laurent Lessard et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux de se concerter pour analyser sérieusement la problématique du bois sur les routes municipales et trouver, à très court terme, une solution acceptable à l'échelle des municipalités et de l'industrie forestière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**11.06 - Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins.**

- Dépôt du rapport 2 de la firme Zins Beuchesne et associés concernant le Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins;
- Dépôt du rapport synthèse.

2016-08-13

**11.07 - MRC de La Vallée-de-l'Or.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la candidature de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**11.08 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**

Lettre provenant du ministre Martin Coiteux (MAMOT) nous informant qu'une aide financière de 157 000 \$ est mise à la disposition de la MRC des Etchemins pour l'année 2016-2017, dans le cadre du programme RénoRégion (PRR).

**11.09 - Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).**

Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches.

**11.10 - Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).**

Mémo nous informant que dans la prochaine année, PRÉCA produira des portraits thématiques où ils cibleront une personne ou une initiative en lien avec cette thématique pour faire valoir les bonnes pratiques et inspirer les gens de Chaudière-Appalaches.

**11.11 - Ministère de l'Économie, de la Science de l'Innovation (MESI).**

Lancement d'un deuxième appel de projets pour stimuler l'écoresponsabilité des PME québécoises.

**11.12 - Ministère de la Famille.**

Lettre provenant du ministère de la Famille concernant le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

**11.13 - Comité d'aménagement.**

Madame Lucie Gagnon, mairesse de la Municipalité de Saint-Louis, désire céder sa place au sein du Comité d'aménagement.

Madame Lucie Gagnon décide de conserver son siège au sein du Comité d'aménagement.

**11.14 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC.**

**AVIS DE MOTION**

Je, Martine Boulet, donne avis de motion qu'un règlement de modification du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC des Etchemins sera déposé pour adoption à la séance du Conseil de la MRC des Etchemins qui sera tenue le mercredi 14 septembre 2016.

---

Martine Boulet, mairesse

2016-08-14

### 11.15 - Occupation du territoire.

ATTENDU QUE les MRC du Québec, dont celles de la région de la Chaudière-Appalaches, sont désignées, par la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les compétences municipales comme ayant les responsabilités en développement local et régional ainsi qu'en aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire agricole et certaines orientations gouvernementales en vigueur sont peu adaptées aux réalités du développement de nos territoires et au réel potentiel de développement du territoire agricole;

ATTENDU les objectifs et principes de base de la Loi sur la protection du territoire agricole;

ATTENDU la mission de la « Commission de protection du territoire agricole du Québec », donne notamment son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet et peut faire à ce dernier des recommandations sur toute question relative à la protection du territoire agricole, en plus de rendre des décisions directement à des demandeurs de morcellement ou une utilisation à des fins autres qu'agricole;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur retarde souvent l'implantation des nouvelles cultures et techniques agricoles, nuisant ainsi à la compétitivité des entreprises, de l'entrepreneuriat, de l'émergence d'industries innovantes, lorsque les propriétaires de grandes exploitations agricoles désirent les morceler afin de créer une unité agricole supplémentaire;

ATTENDU QUE pour exercer sa compétence, la Commission devrait prendre en considération les particularités régionales, le contexte économique d'une région et le réel potentiel agricole des sols;

ATTENDU QUE la dévitalisation constante des collectivités rurales isole progressivement les agriculteurs et met en péril, ou ralentissent leur accès à des services essentiels (voirie, connectivité, services de proximité, etc.);

ATTENDU QUE les coûts liés à l'entretien des services de base pour le bénéfice des agriculteurs sont parfois sources de conflits à l'intérieur des MRC et nuisent à l'occasion, à la bonne cohabitation entre les milieux urbain et rural, nuisant directement à la synergie de nos communautés;

ATTENDU QUE la mise en place d'une réglementation mur à mur qui ne tient pas compte des réalités des terres de la Chaudière-Appalaches nuit à la diversité de celles-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

De signifier aux ministères le besoin d'établir une plus grande cohérence entre les orientations ministérielles et les décisions qui en découlent (CPTAQ, MAMOT);

De demander aux ministères de collaborer plus étroitement avec les MRC

entre autres par les conférences administratives régionales;

De demander une plus grande cohérence entre les ministères pour soutenir les projets d'îlots déstructurés permettant de revitaliser nos milieux;

De reconnaître les négociations des MRC avec leurs partenaires en lien avec les projets et démarches en matière d'occupation du territoire;

De reconnaître les MRC comme légitimes dans leurs actions prises pour assurer la vitalité du territoire;

D'outiller les MRC pour modifier les dynamiques de travail en leur fournissant un support technique et financier, par exemple par la mise en place d'espace de formation et d'information sur les règlements et directives utilisés par les ministères (signification cours d'eau, règles et nouvelles réglementations) pour établir un mode de travail axé sur la collaboration et non seulement sur le contrôle;

De participer activement à la mise en place de groupes de travail (ministère, MRC, porteurs de projets) permettant :

1. D'offrir un espace (participation volontaire des promoteurs) pour discuter de la faisabilité éventuelle de projets afin d'éviter des blocages pouvant survenir en amont de l'élaboration de ceux-ci;
2. D'identifier des besoins de formation et d'information entre les ministères et MRC (ex. : définition de cours d'eau, formations sur les réalités des MRC) qui sont en lien constant et direct avec les contribuables);
3. D'informer les MRC des nouvelles règles, priorités, orientations ou sensibilité des ministères en matière environnementale et de l'occupation du territoire;
4. De demander une collaboration aux ministères pour la réalisation harmonieuse de dossiers locaux et régionaux;
5. D'impliquer davantage les intervenants locaux et régionaux dans la planification, la prise de décisions et les actions qui les concernent;
6. D'associer les MRC dans la rédaction des orientations gouvernementales;

D'actualiser la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* pour l'adapter de manière à ce que celle-ci soit conforme aux principes de nouvelle gouvernance régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-08-15**

#### **11.16 - Programme RénoRégion (PRR).**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a annoncé une aide financière pour le programme RénoRégion (PRR) au montant de 157 000 \$ pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE la personne accréditée et responsable du programme ci-haut décrit, Madame Lise Buteau, a été affectée à de nouvelles fonctions au printemps 2015;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la MRC des Etchemins,

Monsieur Luc Leclerc, a rencontré Madame Lise Buteau et Monsieur Jean-François Morin à la mi-juillet afin de connaître son intérêt et sa disponibilité à poursuivre l'application et la gestion des PRR;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente (ci-jointe) devra être signée entre la partie syndicale et la partie patronale à l'effet que la MRC des Etchemins procédera par sous-traitance pour les quelques dossiers actuellement en cours et/ou ceux à venir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer tous les documents tant avec le syndicat qu'avec le sous-traitant, Monsieur Serge Poirier, de la MRC Robert-Cliche relatif au présent dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.17 - MRC Haut-Richelieu.**

Résolution provenant de la MRC Haut-Richelieu concernant la politique règlementaire de télécommunications.

**2016-08-16**

#### **11.18 - MRC des Appalaches - Reconnaissance des infrastructures numériques.**

ATTENDU QUE cinq ans après le dévoilement du rapport du Groupe de travail provincial sur les collectivités rurales branchées et ses recommandations pour démocratiser l'accès à la téléphonie cellulaire et l'Internet partout sur le territoire, plusieurs représentants politiques de la ruralité dénoncent toujours et encore un sous-développement numérique chronique et persistant loin des grands centres urbains;

ATTENDU QU'une zone rurale sans cellulaire efficace et un accès à Internet de qualité ne peut plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs;

ATTENDU QUE pour les résidents des régions rurales et éloignées, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice;

ATTENDU QU'en lien avec cette problématique, la MRC des Appalaches, représentée par son préfet et sa directrice générale, s'est rendu à Ottawa aux audiences publiques du CRTC pour dénoncer cette situation;

ATTENDU QUE jadis, l'économie principale passait par nos routes et celles-ci jouissent de subventions gouvernementales et que nous considérons qu'à présent la voie numérique est la voie de l'avenir;

ATTENDU QU'à cette époque où nos élus redoublent d'imagination pour occuper nos territoires il faut être conscient qu'un terrain sans connexion Internet ou cellulaire restera vacant;

ATTENDU QUE le télétravail, l'achat et la formation en ligne sont accessibles pour tous les résidents des centres urbains, nous assistons impuissant à l'exode de nos jeunes et moins jeunes en région vers ces noyaux urbains;

ATTENDU QUE l'absence ou la faible couverture Internet haute vitesse et cellulaire dans les milieux ruraux menace le développement économique de communautés entières;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales n'ont aucune couverture cellulaire, ce qui est inconcevable en 2016 et que lorsque celle-ci est disponible, les coûts en sont abusifs;

ATTENDU QU'il est déplorable de constater la faiblesse de la couverture Internet haute vitesse malgré des années de promesses faites par les compagnies de télécommunications ou des autorités responsables;

ATTENDU QU'un virage numérique est absolument nécessaire puisque la ruralité au Québec est présentement considérée comme les lieux sous-développés du numérique;

ATTENDU QU'à ce jour, en 2016, et ce à travers la province, près de 800 000 ménages n'auraient pas accès ou disposeraient d'une connexion médiocre à l'Internet;

ATTENDU QUE l'avènement de l'ère numérique a profondément modifié tous les aspects de la société;

ATTENDU QU'Internet est un outil qui favorise la croissance économique, les débouchés commerciaux et les liens entre les communautés, les familles et les gens d'un bout à l'autre des régions, du pays et des continents;

ATTENDU QU'il est impératif que les régions rurales puissent avoir accès à la haute technologie pour que les entreprises locales demeurent concurrentielles par rapport à celles des milieux urbains et pour que les communautés soient en mesure de retenir les familles et même d'en attirer des nouvelles;

ATTENDU QUE l'ascension de l'ère numérique est un moteur de développement économique pour l'ensemble du Québec et de ses régions;

ATTENDU QUE nous vivons une véritable révolution du savoir, de la communication et de la technologie qui s'inscrit au cœur de la croissance et de la compétitivité;

ATTENDU QU'au cours de la prochaine décennie, l'émergence des technologies numériques novatrices continueront de bouleverser les façons de faire des entreprises et des consommateurs québécois;

ATTENDU QUE nous élaborons des stratégies, nous mettons des actions en place pour dynamiser notre territoire, mais sans accès à la solution de base il sera impossible d'atteindre nos objectifs;

ATTENDU QUE la démocratisation de l'Internet à haute vitesse et du cellulaire sur l'ensemble de la ruralité du Québec devrait cesser d'être vue comme un coût, mais plutôt être considérée comme un investissement, si l'on veut s'assurer que nos régions soient porteuses de richesse et de développement économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,  
ET RÉSOLU

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de reconnaître les infrastructures numériques au même titre que les infrastructures déjà existantes au Québec, telles que les routes, les ponts et le traitement et la distribution de l'eau potable et à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes critères d'admissibilités pour l'octroi de subventions au développement et à ce que les municipalités et les MRC y soient admissibles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**11.19 - MRC du Haut-Saint-François.**

Demande d'appui provenant de la MRC du Haut-Saint-François concernant la souveraineté alimentaire.

**11.20 - Communiqué Symposium Arts et Rives de Lac-Etchemin.**

Oeuvres à gagner lors du Symposium Arts et Rives de Lac-Etchemin.

2016-08-17

**11.21 - Protocole d'entente pour les Prix du patrimoine 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le protocole d'entente pour les Prix du Patrimoine 2017 des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches soit signé par le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**11.22 - Les Agapes à saveur du monde.**

Invitation pour la 18e édition du souper gastronomique « Les Agapes à saveur du monde », dont la totalité des profits amassés est remise à La Fondation Moisson Beauce qui soutient la banque alimentaire Moisson Beauce qui aura lieu samedi le 12 novembre 2016 à l'Hôtel le Georgesville.

**12 - ADMINISTRATION:**

2016-08-18

**12.01 - Liste des comptes à payer.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-cinq dollars et soixante cents (279 265,60 \$) pour le mois de juin 2016 et de trois cent trois mille huit cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents (303 858.94 \$) pour le mois de juillet 2016 incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12.02 - État des encaissements et déboursés.**

État transmis avec l'avis de convocation.

**13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**

**13.01 - Gouvernement du Québec.**

a) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Accusé réception de notre résolution numéro 2016-06-03 sur la position de la MRC des Etchemins concernant le projet de modification au Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

b) Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP): Accusé réception de notre résolution numéro 2016-06-21 concernant le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune.

c) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET): Accusé réception de notre résolution numéro 2016-06-20 concernant les photo-radars.

d) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Accusé réception de nos résolutions numéros 2016-06-20 concernant les photo-radars, 2016-06-21 concernant le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, 2016-06-23 concernant la modification au règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

e) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Accusé réception de nos priorités annuelles d'intervention 2016-2017, de notre politique de soutien aux entreprises 2016-2017 ainsi que de notre politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT).

f) Monsieur Steven Blaney, député de Bellechasse - Les Etchemins - Lévis accuse réception de notre résolution numéro 2016-06-20 concernant les photo-radars.

g) Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC): Courriel provenant du MDDELCC concernant le rapport de suivi de notre plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'année 2015.

h) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): État de dépôt au montant de 494 985,00 \$ dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT).

i) Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP): Accusé réception de notre lettre concernant le projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune.

### **13.02 - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).**

À la suite du renouvellement de notre contrat d'assurance avec la MMQ, nous avons reçu un chèque au montant de 1 023 \$ qui constitue notre part de la ristourne 2015.

### **13.03 - Parentaïme Maison de la Famille des Etchemins.**

Rapport d'activités 2015-2016.

### **13.04 - Municipalité de Saint-Magloire - Nomination d'une mairesse suppléante.**

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Magloire à l'effet que Madame Diane Arsenault est nommée mairesse suppléante pour les mois de juillet à octobre 2016 inclusivement.

### **13.05 - Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ).**

Réunion du Comité de transition pour la fermeture de la CRÉ par conférence téléphonique ayant eu lieu le 21 juin dernier, laquelle rencontre mettait fin définitivement à la CRÉ de la Chaudière-Appalaches. Le montant que la MRC des Etchemins recevra provenant du résiduel de la CRÉ est de trente-huit mille trois cent soixante-seize dollars et trente cents (38 376,30 \$).

### **13.06 - MRC des Maskoutains.**

Résolution provenant de la MRC des Maskoutains concernant le règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) - tarification sur les interventions dans l'habitation du poisson - appui.

### **13.07 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.**

Rapport annuel 2015-2016 du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.

### **13.08 - Desjardins Entreprises.**

Le 1er avril 2016, les centres Desjardins Entreprises Chaudière-Sud et de L'Amiante ont uni leurs forces, créant ainsi le nouveau centre Desjardins Entreprises Beauce-Sud et Appalaches.

### **13.09 - MRC Robert-Cliche.**

Lettre provenant de la MRC Robert-Cliche concernant la tournée provinciale en sécurité incendie (suivant l'annonce au congrès des chefs 2016 à Gatineau).

### **13.10 - Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).**

Invitation à la rencontre des partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches, qui aura lieu le jeudi 20 octobre prochain, de 9h à 12h (autres détails à venir).

### **13.11 - Service Canada - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.**

Document transmis par courriel aux municipalités de la MRC des Etchemins le 5 juillet 2016 concernant le programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

### **13.12 - Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).**

Rapport annuel de l'année 2015-2016 provenant du COBARIC.

### **13.13 - Association coopérative d'économie familiale Appalaches - Beauce - Etchemins (ACEF).**

Bilan annuel pour l'année financière 2015-2016 de l'Association coopérative d'économie familiale Appalaches - Beauce - Etchemins.

### **13.14 - Journée d'information sur les lacs.**

Les organismes de bassins versants du Centre-du-Québec (GROBEC, COPERNIC, COGESAF et OBV YAMASKA) et le Conseil régional de l'environnement vous invitent à la première édition de la Journée d'information sur les lacs qui aura lieu vendredi le 16 septembre 2016 au Manoir du Lac William à Saint-Ferdinand.

### **13.15 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).**

Lettre annonçant le départ à la retraite provenant de Madame Renée Caron, directrice régionale au MAPAQ.

### **13.16 - Société canadienne du cancer.**

La Société canadienne du cancer tient à remercier chaleureusement la MRC des Etchemins d'avoir adopté la résolution décrétant avril le Mois de la jonquille.

### **13.17 - Union des municipalités du Québec (UMQ).**

- a) Accusé réception de notre résolution numéro 2016-06-03.
- b) Accusé réception de notre résolution numéro 2016-06-21.
- c) Accusé réception de notre résolution numéro 2016-06-23.

### **13.18 - Vidéotron.**

Accusé réception de notre résolution numéro 2016-05-29.

### **13.19 - Fonds pour les petites collectivités.**

Communiqué mentionnant que le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable Amarjeet Sohi, et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, Monsieur Martin Coiteux, ont confirmé l'ajout de nouvelles catégories de projets admissibles au Fonds pour les petites collectivités.

### **13.20 - Le Belvédère du Lac.**

Invitation à l'inauguration officielle du Belvédère du Lac le 18 août prochain à compter de 14h00 à l'entrée principale du Belvédère du Lac.

### **13.21 - Conseil de la culture.**

Bilan d'activité 2015-2016 du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

## **14 - SUJETS DIVERS.**

Municipalité de Saint-Prosper : Tim Hortons

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**2016-08-19**

**16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET SUPPLÉANT

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER